

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 juillet 2022, s'est réuni le 18 juillet 2022 à 13h30 à Montlosier, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN

Etaient présents (6 voix) :

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie - MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis

Ont donné pouvoir (5 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel - GISCARD D'ESTAING Louis à PICARD Anne-Marie

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL à MANSANA Jocelyne

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à MARANDON Jean-Louis

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FARRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, IZQUIERDO Sylvie.

Voix présentes et représentées en séance : 11 voix

Début séance : 13 h 40

- 40 MOYENS GENERAUX
401 RESSOURCES HUMAINES
401.2022.021 Création d'un emploi de Garde-nature site Natura 2000 Monts du Cantal – surcroit d'activité

Dans le cadre de l'animation 2022 des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » (FR 831 0066 et FR 830 1055) dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « structure opératrice et animatrice » pour la mise en œuvre des Documents d'Objectifs (DOCOB), 2 postes de gardes-nature Natura 2000 ont été recrutés dans le cadre des conventions avec l'Etat pour une période de 5 mois et 6 mois.

En 2022, un des agents a passé le commissionnement pour être assermenté. De ce fait, ses missions évoluent dès l'été 2022, en intégrant des opérations de police de l'environnement, en plus de ses missions habituelles de surveillance, d'information, sensibilisation sur le terrain et d'aménagement et d'entretien des cheminements.

Ainsi, en raison de ce surcroit d'activité et dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » (FR 831 0066 et FR 830 1055) pour l'année 2022, il est nécessaire de recruter 1 garde-nature, pour ce motif, entre le 1/10/2022 et le 31/10/2022.

Cet agent agira sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Parc et de la responsable de la direction « Préservation et Valorisation des patrimoines naturels », sous la coordination opérationnelle de la Chargée de mission Natura 2000 pour le Cantal.

Ce poste au motif de surcroit d'activité est intégralement pris en charge par des crédits spécifiques : financements Etat/Europe dédiés à la gestion des sites Natura 2000.

Il s'agit de :

- > 1 garde-nature dans le cadre des sites Natura 2000 Monts du Cantal pour une période de 1 mois.

L'agent sera basé administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Murat.

LE BUREAU,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **de créer un emploi de Garde-nature pour une durée de 1 mois pour la période du 01/10/2022 au 31/10/2022, au motif d'accroissement d'activité, sur la base de l'Indice Brut 371, dans les conditions de l'article L 332-23-1° du Code de la Fonction Publique,**
- **d'autoriser le Président procéder au recrutement et à signer le contrat à venir.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 18 juillet 2022
Le Président,


 Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 12 juillet 2022, s'est réuni le 18 juillet 2022 à 13h30 à Montlosier, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN

Etaient présents (6 voix) :

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie - MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis

Ont donné pouvoir (5 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel - GISCARD D'ESTAING Louis à PICARD Anne-Marie

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL à MANSANA Jocelyne

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à MARANDON Jean-Louis

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, IZQUIERDO Sylvie

Voix présentes et représentées en séance : 11 voix

Début séance : 13 h 40

- 40
401
401.2022.022
- MOYENS GENERAUX
RESSOURCES HUMAINES
Création de 2 emplois de Garde-nature site Natura 2000 Monts Dore - surcroit d'activité

Dans le cadre de l'animation 2022 du site Natura 2000 Monts Dore (FR 830 1042) dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « structure opératrice » pour la mise en œuvre du Document d'Objectif (DOCOB), 2 postes de gardes-nature Natura 2000 ont été recrutés dans le cadre des conventions avec l'Etat pour une période de 2 fois 6 mois.

En 2022, les 2 agents ont passé le commissionnement pour être assermentés. De ce fait, leurs missions évoluent dès l'été 2022, en intégrant des opérations de police de l'environnement, en plus de leurs missions habituelles de surveillance, d'information, sensibilisation sur le terrain et d'aménagement et d'entretien des cheminements.

Ainsi, en raison de ce surcroit d'activité et dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 des Monts Dore pour l'année 2022, il est nécessaire de recruter 2 gardes-nature, pour ce motif, entre le 1^{er} octobre 2022 et le 30 novembre 2022.

Ces agents agiront sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Parc et de la responsable de la direction « Préservation et Valorisation des patrimoines naturels », sous la coordination opérationnelle du Chargé de mission Natura 2000/ENS pour le Puy de Dôme.

Ces postes au motif de surcroit d'activité sont intégralement pris en charge par des crédits spécifiques : financements Etat/Europe dédiés à la gestion des sites Natura 2000.

Il s'agit de :

- > 2 gardes-nature dans le cadre des sites Natura 2000 des Monts Dore pour une période de 2 mois pour chacun des postes.

Ils seront basés administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Montlosier.

LE BUREAU,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **de créer 2 emplois de Gardes-nature pour accroissement d'activité pour la période du 01/10/2022 et le 30/11/2022, sur la base de l'Indice Brut 371 et dans les conditions de l'article L332-23 1^o du Code Général de la Fonction Publique,**
- **d'autoriser le Président à procéder au recrutement et à signer les contrats à venir.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 18 juillet 2022
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20220718-401-2022-022-DE
Date de télétransmission : 08/08/2022
Date de réception préfecture : 08/08/2022

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 juillet 2022, s'est réuni le 18 juillet 2022 à 13h30 à Montlosier, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (5 voix) :

Conseil Régional

Conseil Départemental du Cantal

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie - MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis

Ont donné pouvoir (5 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel - GISCARD D'ESTAING Louis à PICARD Anne-Marie

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL à MANSANA Jocelyne

Délégués des EPCI

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à MARANDON Jean-Louis

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI

Délégués des communes : MELLIN Isabelle

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, IZQUIERDO Sylvie

Voix présentes et représentées en séance : 11 voix

Début séance : 13 h 40



Lyon, le

EJ n° 2102032577

PROJET AVENANT N°2 – 2022 A LA CONVENTION CADRE 2020-2022

La préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Année :	2022
BOP :	113
Action/sous-action :	07-710
Objet :	Soutien à l'ingénierie territoriale des parcs naturels régionaux (PNR)
GM :	10-07-01
Compte PCE :	6531280000
Montant de la subvention :	100 000 euros pour 2022

Entre

l'État, ministère de la transition écologique et solidaire représenté par monsieur le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, désigné ci-après « l'État » ou « l'administration »,

d'une part,

et

le syndicat mixte du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dont le siège social est situé à la Maison du parc - Montlosier - 63970 AYDAT, représenté par Monsieur Lionel CHAUVIN, président, dûment habilité par délibération du comité syndical du 18 juillet 2022 ci-après dénommé « le syndicat mixte »,

d'autre part,

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2013 modifié relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

Vu la mission interministérielle « écologie développement et mobilité durables » du budget de l'État et le programme 113 « paysages, eau et biodiversité » ;

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20220718-402-2022-001-DE
Date de télétransmission : 08/08/2022
Date de réception préfecture : 08/08/2022

Vu la mission interministérielle « égalité des territoires, logement et ville » du budget de l'État et le programme 135 « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » ;

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Vu la mission interministérielle « écologie développement et mobilité durables » du budget de l'État et le programme 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie du développement et de la mobilité durables » ,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements .

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfet du Rhône ;

Vu le décret n°2013-520 du 19 juin 2013, portant classement du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et adoption de sa charte

Vu la convention-cadre du 3 juin 2020, fixant pour trois ans les modalités du partenariat entre l'État et le syndicat mixte du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet

Le présent avenant a pour objet de fixer pour l'année 2022 le montant et les modalités du soutien financier de l'État au syndicat mixte du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, au titre de l'ingénierie territoriale, conformément aux dispositions de l'article 4 de la convention cadre 2020-2022 du 3 juin 2020, organisant pour trois ans le partenariat entre l'État et le syndicat mixte

Article 2 – Montant

Le montant de la subvention attribuée par l'État au syndicat mixte est fixé à 100 000 € pour l'année 2022. Il représente 2,58% du montant de la section de fonctionnement telle que présentée au budget primitif du syndicat mixte pour l'année 2022, qui s'élève à 3 870 849€.

Article 3 – Modalités

Cette subvention est imputée sur le budget du ministère de la transition écologique et solidaire, sur le BOF Auvergne-Rhône-Alpes 113 (PEB : paysages eau et biodiversité), sous-action 710 (espaces protégés).

Le montant de la subvention sera versé en totalité dès notification du présent avenant.

Article 4 – Autres dispositions

Toutes les dispositions de la convention-cadre, non modifiées par le présent avenant, restent applicables sans changement

Article 5 – Disposition finale

La présente convention est dispensée de timbre et d'enregistrement. Comportant cinq articles, elle est établie en deux exemplaires originaux

Le Président du syndicat mixte du parc naturel
régional des Volcans d'Auvergne

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

- 40 MOYENS GENERAUX
402 MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS
402.2022.001 Adoption et signature de l'avenant n°2 - 2022 à la convention cadre d'objectifs 2020-2022 conclue avec la Préfecture Auvergne Rhône-Alpes

Par délibération en date du 12 février 2020, le Comité syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a approuvé une convention proposée par la Préfecture d'Auvergne Rhône-Alpes pour définir les partenariats suivants :

- le principe d'une contribution annuelle de l'Etat et de subventions d'actions, au bénéfice de l'ingénierie territoriale du Syndicat mixte du Parc
- des démarches convergentes du Syndicat mixte du Parc et de l'Etat pour la mise en œuvre de la charte du Parc dans les domaines suivants sur le territoire :
 - › fonctionnalité du réseau écologique
 - › animation / gestion de sites naturels : Natura 2000 et réserves naturelles nationales
 - › politiques liées à la ressource en eau, aux milieux humides et aquatiques, ainsi qu'à la gestion de lacs naturels
 - › appui aux politiques en faveur des paysages, de l'urbanisme et de l'aménagement, ainsi que de l'Education au Développement Durable et à l'Environnement.

Pour ce qui concerne l'année 2022, l'Etat propose un **avenant précisant les modalités de son soutien financier prévu au titre de l'ingénierie territoriale du Syndicat mixte du Parc, soit 100 000 euros.**

Ce montant représentant 2,58 % du montant de la section de fonctionnement telle que présentée au budget primitif du syndicat mixte pour l'année 2022 s'élevant à 3 870 849 euros.

LE BUREAU,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **d'approuver l'avenant n°2 – 2022 à la convention cadre d'objectifs conclue avec l'Etat de 2020 à 2022 et d'autoriser le Président à le signer.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 18 juillet 2022

Le Président,



Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 18 JUILLET 2022

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 juillet 2022, s'est réuni le 18 juillet 2022 à 13h30 à Montfauzier, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN

Etaient présents (5 voix) :

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie - MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel - HAYMA Enc - MARANDON Jean-Louis

Ont donné pouvoir (5 voix) :

Conseil Régional : BONNICHIION Frédéric à CHAUVIN Lionel - GISCARD D'ESTAING Louis à PICARD Anne-Marie

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL à MANSANA Jocelyne

Délégués des EPCI

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à MARANDON Jean-Louis

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHIION Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI

Délégués des communes : MELLIN Isabelle

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, DEQUIN Baptiste, ZQUIERDO Sylvie.

Voix présentes et représentées en séance : 11 voix

Début séance : 13 h 40

50

504

504.2022.003

MANAGEMENT DURABLE DU PARC
VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN
Vente de nouveaux produits à la boutique

Le public familial est un public très présent à la maison du Parc, surtout durant la saison estivale. Nous avons aujourd'hui peu d'ouvrages correspondant à ce public et notamment à destination des enfants en bas âge.

L'ouvrage « Un amour de petit puy de Dôme » est un livre tout carton et tout en couleurs pour parler des volcans d'Auvergne, avec amour et poésie, écrit et illustré par Audrey van den Berg, originaire de Clermont-Ferrand.

Résumé :

Le jour se lève, en été, sur le petit puy de Dôme et sa maman. Une année passe, les saisons se succèdent, tout comme les questionnements de petit Puy, qui finit par s'endormir. On apprend ainsi de nombreuses choses sur le puy de Dôme et sur son environnement naturel, au fil de cette histoire écrite pour les enfants jusqu'à 6 ans.

Cet ouvrage nous est proposé à 9,80 €/ exemplaire ce qui correspond à une remise revendeur initiale de 30 %. Il vous sera proposé pour consultation en séance.

LE BUREAU,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **d'autoriser le Président à créer et mettre en vente dans la boutique de la Maison du Parc, « Un amour de petit Puy de Dôme »,**
- **de mettre en vente cet ouvrage au prix de 14 €, prix de vente public,**
- **de proposer cet ouvrage à nos partenaires à la revente au prix de 11,20 €.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 18 juillet 2022

Le Président,



Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 juillet 2022, s'est réuni le 18 juillet 2022 à 13h30 à Montlosier, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (6 voix) :

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie - MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis

Ont donné pouvoir (5 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel - GISCARD D'ESTAING Louis à PICARD Anne-Marie

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL à MANSANA Jocelyne

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à MARANDON Jean-Louis

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, IZQUIERDO Sylvie.

Voix présentes et représentées en séance : 11 voix

Début séance : 13 h 40

- 40** **MOYENS GENERAUX**
401 **RESSOURCES HUMAINES**
401.2022.023 Contrat à Durée Déterminée de chargé d'étude scientifique pour la RNN des Sagnes de La Godivelle (accroissement d'activité)

Dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle nationale (RNN) des Sagnes de La Godivelle, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne a engagé en 2022 un programme d'étude paléoécologique. Il s'agit de reconstituer l'histoire ancienne des tourbières de La Godivelle, de mesurer les épaisseurs de tourbe et d'évaluer les stocks de Carbone piégés par ces écosystèmes.

Ce projet a été réalisé dans le cadre d'un stage de Master 2 de l'Université de Clermont-Ferrand, en partenariat avec le laboratoire GEOLAB.

La charge de travail n'a pas permis de réaliser l'ensemble des relevés de terrain. Ces lacunes vont faire défaut pour les conclusions de l'étude.

Il apparaît nécessaire de **créer un poste de contractuel de chargé d'étude scientifique pour la période du 15 septembre 2022 au 31 octobre 2022** afin de finaliser le projet :

- Poursuivre les relevés d'épaisseur de tourbe.
- Analyser les données.
- Rédiger un document pour valorisation aux partenaires.

Cet agent agira sous l'autorité de la direction du Parc (directeur général et directeur de service) et sous la coordination opérationnelle du Conservateur.

Les dépenses liées à ce poste seront prise en charge intégralement par le budget de la RNN.

LE BUREAU,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'autoriser le Président à créer un poste de chargé d'étude contractuel au motif d'accroissement d'activité pour la période du 15 septembre 2022 au 31 octobre 2022 sur la base de l'indice brut 372 et dans les conditions de l'article L 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 18 juillet 2022
Le Président,

Lionel CHAUVIN
Président



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 18 JUILLET 2022

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dûment convoqué le 13 juillet 2022, s'est réuni le 18 juillet 2022 à 13h30 à Mortlasier, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN

Etaient présents (6 voix) :

Conseil Régional

Conseil Départemental du Cantal

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Maria

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie - MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis

Ont donné pouvoir (5 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel - GISCARD D'ESTAING Louis à PICARD Anne-Maria

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL à MANSANA Jocelyne

Délégués des EPCI

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à MARANDON Jean-Louis

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI

Délégués des communes : MELLIN Isabelle

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNQVA : BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, IZQUIERDO Sylvie

Voix présentes et représentées en séance : 11 voix

Début séance : 13 h 40

113 DOCUMENTS ET ŒUVRES REMARQUABLES

113 ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

113.2022.003 Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne - G03 Diagnostic et plan d'actions en faveur de la trame noire – demande de financement DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Le Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne est entré en phase opérationnelle en septembre 2020 pour 5 ans. Porté par le Syndicat mixte du Parc des volcans d'Auvergne, cet outil prévoit la réalisation de 51 actions par 28 maires d'ouvrage du territoire, inscrites au contrat en faveur des trames verte, bleue et noire.

Dans le cadre de ce Contrat Vert et Bleu, le Syndicat mixte du Parc est également maître d'ouvrage de plusieurs opérations, dont celle-ci : « **Diagnostic et plan d'actions en faveur de la trame noire (G03)** ». Cette action contribue à la **préservation / restauration de la trame noire**. Les enjeux sur ce thème sont les suivants :

- préservation de la biodiversité : faune nocturne, continuités écologiques
- tourisme et patrimoine : qualité des paysages nocturnes et du ciel étoilé : labels RICE et/ou VVE
- économies d'énergies : réduction du nombre de points lumineux, diminution des puissances installées, extinction de l'éclairage en milieu de nuit.

En 2021-2022, la première phase de cette opération, financée par la DREAL et la Région Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que par Clermont Auvergne Métropole, a permis à ce jour :

- de produire un diagnostic de la pollution lumineuse sur le Parc
- d'identifier les zones à enjeux forts en fonction notamment des sensibilités environnementales
- de définir un plan d'actions 2022-2025 visant à expérimenter différents outils en faveur de la trame noire.

Fin 2022, plusieurs territoires et acteurs pilotes volontaires du Parc seront sélectionnés pour mener ces actions expérimentales. Afin de les appuyer, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 20 000 euros qui permettrait les démarches de soutien suivants, en 2023 sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du Parc :

- **accompagnement de 4 territoires pilotes sur une opération de sobriété lumineuse** : extinction milieu de nuit, diagnostic participatif, enlèvement points inutilisés ou trop impactant au niveau environnemental, réductions puissances, analyse colorimétrique
Coût de prestations extérieures (expert) : 10 000 euros
- **accompagnement de 3 acteurs (ou groupement acteurs) privés pilotes sur une opération de sobriété lumineuse** : diagnostic, réglementation, mise aux normes, analyse et propositions image et ambiance...
Coût de prestations extérieures : 7 500 euros
- **réalisation d'un porté connaissance sur le diagnostic des pollutions lumineuses et d'un argumentaire à l'attention des élus** des communes. Réglementation, procédures, pistes d'actions, gains possibles : financiers, biodiversité, patrimonial et touristique, lien social
Coût de prestations extérieures (contenu, conception graphique, édition +/-200 ex) : 2 500 euros
- **préparation et animation d'un module de formation « expert » de 4 à 5 jours sur la trame noire**. Cette formation s'adressera à des organismes (CPIE, syndicats mixtes, associations, EPCI), l'objectif étant de composer un réseau local de référents sur la trame Noire.
Coût de prestations extérieures (intervention d'experts) : 5 000 euros

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Le plan des dépenses et de financement serait le suivant :

Dépenses prévisionnelles	
Accompagnement de 4 territoires-acteurs publics	10 000 euros
Accompagnement de 3 acteurs privés	7 500 euros
Porté à connaissance et argumentaire	2 500 euros
Formation d'experts	5 000 euros
TOTAL	25 000 euros

Financements prévisionnels		
DREAL Auvergne Rhône-Alpes	80 %	20 000 euros
Syndicat mixte du Parc	20 %	5 000 euros
TOTAL	100 %	25 000 euros

LE BUREAU,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **d'approuver la demande d'une subvention auprès de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 20 000 euros,**
- **d'autoriser le Président à mener les démarches nécessaires à cette demande et à la mise en œuvre des prestations du Syndicat mixte du Parc.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 18 juillet 2022

Le Président,



Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 juillet 2022, s'est réuni le 18 juillet 2022 à 13h30 à Montlosier, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Étaient présents (6 voix) :

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie - MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis

Ont donné pouvoir (5 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel - GISCARD D'ESTAING Louis à PICARD Anne-Marie

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL à MANSANA Jocelyne

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à MARANDON Jean-Louis

Étaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PMRVA : BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, IZQUIERDO Sylvie

Voix présentes et représentées en séance : 11 voix

Début séance : 13 h 40

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

19
191 2022.002 **OPÉRATION TERRITORIALE**
Sensibilisation du public à la géologie de la commune – « Ce que les géants nous ont laissé » – Commune de Thiézac - Financement Région ligne PPI du contrat de Parc

La commune de Thiézac porte un projet d'information sur les risques majeurs. En effet, son centre bourg, dans son ensemble, fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques, concernant des glissements de terrain et chutes de blocs. Pour faire face à cette obligation réglementaire la commune se prépare, depuis presque 10 ans, à mener une lourde campagne d'investissements

Au printemps 2022, la réhabilitation d'un réseau de drainage maçonné extérieur et sous-terrain, créé en 1954 a démarré. Cel e-ci vise à évacuer, des zones à risques, les eaux de ruissellement, pluviales et souterraines afin de réduire la mise en pression de boues souterraines et ainsi limiter le risque de glissement de terrain

En accompagnement de ces travaux, le conseil municipal souhaite apporter **un éclairage pédagogique**. Ainsi, l'accumulation de savoirs sur cette problématique complexe deviendra une force pour les habitants et un sujet de découverte pour les visiteurs à la recherche d'informations sur la singularité de ce territoire volcanique et la nature des paysages traversés

Les moyens de transmission de ces savoirs seront orientés vers les **nouvelles technologies numériques**.

Après la mise en place d'une commission communale, divers partenaires scientifiques, institutionnels et prestataires potentiels ont été réunis ou consultés : géologue pour la connaissance de l'origine du phénomène de glissement de terrain, historien pour une collecte de la mémoire des habitants sur les éboulements passés, association occitane pour une valorisation culturelle du sujet.

Les réalisations seront :

- Une **promenade ou sentier pédestre**, long de 5 km, agrémenté de 8 à 10 points d'informations explicatifs à thèmes immersifs et interactifs (QR codes).
- Un **point de départ/accueil** par un aménagement léger. Ce lieu accueillera une base de données complète. Ce lieu s'adressera principalement aux personnes à mobilité réduite. Il matérialisera le contenu pédagogique par une **borne numérique interactive**.

Le coût de l'opération est estimé à **104 717 euros TTC**

Dans le cadre de son contrat de Parc, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a la possibilité d'inscrire ces opérations de maîtres d'ouvrage de son territoire au titre du programme pluriannuel d'investissement (PPI). L'action proposée par la collectivité susvisée étant en adéquation avec les objectifs de la charte du Parc des Volcans, et répondant fortement à l'enjeu majeur de restauration et de valorisation des Patrimoines Naturels, cette subvention pourrait être demandée au titre du programme pluriannuel d'investissement (PPI) du contrat de Parc.

Ainsi, la Commune solliciterait via le PPI du Parc une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes d'un montant de 22 500 €, soit 50 % du montant total de l'opération d'un montant prévisionnel de 45 000 € (dépenses d'investissement)

Le plan de financement sera le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Financements prévisionnels	
Prestations d'études	12 295 €	Fonds Bâtier	30 % 31 415 €
Coordination opération et conception interprétation	30 000 €	Subvention PPI	50 % 52 358 €
Table numérique	32 362 €		
Installations	30 000 €	Autofinancement Commune	20 % 20 944 €
Totaux	104 717 €		104 717 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

LE BUREAU,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **de confirmer la demande de subvention de 52 358 € de la Commune de Thiézac auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes à réaliser au titre du PPI du Contrat de Parc.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 18 juillet 2022

Le Président,



Parc
national
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 juillet 2022, s'est réuni le 18 juillet 2022 à 13h30 à Montlosier sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (6 voix) :

Conseil Régional

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie - MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis

Ont donné pouvoir (5 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel - GISCARD D'ESTAING Louis à PICARD Anne-Marie

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL à MANSANA Jocelyne

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à MARANDON Jean-Louis

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, IZQUIERDO Sylvie.

Voix présentes et représentées en séance : 11 voix

Début séance : 13 h 40

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

N° 304
304.2022.001
CATHIEU JEAN-MICHEL
STRATEGIE MARQUE PARC
Proposition d'une nouvelle valorisation Parc

ELEMENTS DE CONTEXTE

Afin de répondre à la demande d'entreprises qui souhaitent une valorisation Parc, le syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne déploie depuis 1998, l'outil Marque Parc. Cet outil, propriété du Ministère de l'Environnement dont la gestion est déléguée à la Fédération des PNR, a connu deux phases : la Marque Accueil, Produits, Savoir-faire et désormais la **Marque Valeurs Parc**.

Cette Marque valorise les produits agricoles, artisanaux, des services touristiques et pédagogiques ou bien des séjours. Au regard de son utilisation depuis plusieurs années, il a été constaté que :

- elle ne nous permet pas de cibler de manière plus générale les différents réseaux d'acteurs économiques
- son mode de gestion rend son développement difficile compte tenu de la superficie de notre territoire et limite le nombre d'adhérents à cette démarche ce qui ne facilite pas sa visibilité. Actuellement, le Parc compte seulement une soixantaine de bénéficiaires de la Marque valeurs Parc et les moyens humains disponibles ne permettant pas le recrutement de plus d'établissements dans ce cadre.

NOUVELLE VALORISATION PARC DES VOLCANS D'Auvergne

L'objectif serait de mettre en avant **les acteurs du changement** qui s'inscrivent dans des démarches de développement durable et qui, par leurs activités professionnelles, participent à l'attractivité économique et sociale du territoire.

La cible de consommateurs identifiée est **la population locale et les visiteurs** présents sur le territoire du Parc et des agglomérations de proximité. Le fait de consommer localement des produits respectueux de l'environnement sera valorisé pour mettre en avant des consommateurs engagés : notion de « consomm'acteur ».

Cette valorisation garderait les objectifs de la **Marque Valeurs Parc** mais **avec une mise en œuvre plus souple en travaillant principalement avec des réseaux identifiés** comme partageant les valeurs Parc : soit le soutien d'activités à dimension humaine, ancrées fortement sur le territoire, qui contribuent à la préservation et à la valorisation des ressources du territoire. **Ce sont les adhérents de ces réseaux présents sur le territoire du parc qui seraient mis en avant par le Parc.**

PROCEDURE PROPOSEE AUX ACTEURS DU CHANGEMENT DU TERRITOIRE

Dans un premier temps, cette valorisation pourrait être proposée aux **anciens marqués Parc**, aux **prestataires engagés dans la démarche régionale « Partir ici »** et aux adhérents **des réseaux partenaires** dans les domaines suivants :

- Exploitations agricoles engagées dans des labels faisant valeurs Parc et commercialisation en circuit court,
- Restaurants avec labels utilisation produits locaux et de saison,
- Sites de visite mettant en valeur les patrimoines du Parc
- Artisans qui travaillent avec des ressources locales : bois, pierre, la ne...

Dans un second temps, elle pourrait s'étendre aux hébergements (plusieurs demandes en attente mais pas cible prioritaire dans la stratégie écotourisme 2020-2025).

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 juillet 2022, s'est réuni le 18 juillet 2022 à 13h30 à Montrosier, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN

Etalent présents (6 voix) :

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis

Ont donné pouvoir (5 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel - GISCARD D'ESTAING Louis à PICARD Anne-Marie

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL à MANSANA Jocelyne

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à MARANDON Jean-Louis

Etalent absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du FNRYA : BLARY Sandrine DEGUIN Baptiste, IZQUIERDO Sylvie

Voix présentes et représentées en séance : 11 voix

Début séance : 13 h 40

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2022.019 Création d'un emploi de « Garde-Nature Chaîne des Puys – faille de Limagne » - Surcroît d'activité

Dans le cadre de la préservation du site Patrimoine Mondial Chaîne des Puys – faille de Limagne, le dispositif lié aux postes de Garde-Nature est renouvelé, au travers de l'équipe mutualisée de gestion Conseil départemental du Puy-de-Dôme – Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, qui est dotée d'un budget annexe depuis janvier 2015.

En 2022, les agents ont passé le commissionnement pour être assermentés. De ce fait, leurs missions évoluent dès l'été 2022, en intégrant des opérations de police de l'environnement, en plus de leurs missions habituelles de surveillance, d'information, sensibilisation sur le terrain et d'aménagement et d'entretien des cheminements.

Ainsi, en raison de ce surcroît d'activité, il est nécessaire de recruter un garde-nature, pour ce motif, entre le 19 octobre 2022 et le 18 novembre 2022 pour une durée de 1 mois.

Pour rappel, les missions confiées engloberont l'ensemble des actions dédiées aux postes de « permanents », à savoir :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Aménagement et entretien des cheminements ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information ;
- Suivi et inventaires d'îlot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys.

Pour l'année 2022, ce mois supplémentaire sera intégralement financés par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes et Clermont Auvergne Métropole, au travers de la Convention d'Objectifs du plan de Gestion Chaîne des Puys - faille de Limagne.

LE BUREAU,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **de créer un emploi de Garde-nature pour une durée de 1 mois, au motif d'accroissement d'activité, sur la base de l'Indice Brut 371, dans les conditions de l'article L 332-23-1° du Code de la Fonction Publique,**
- **d'autoriser le Président procéder au recrutement et à signer le contrat à venir.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 18 juillet 2022

Le Président,



The image shows a handwritten signature in black ink over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne' and a small star icon. Below the stamp, the name 'Lionel CHAMBIN' is printed in red.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20220718-401-2022-019-DE
Date de télétransmission : 08/08/2022
Date de réception préfecture : 08/08/2022

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 juillet 2022, s'est réuni le 18 juillet 2022 à 13h30 à Montiosier, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN

Etaient présents (6 voix) :

Conseil Régional :

Conseil Départemental du Cantal :

Conseil Départemental du Puy de Dôme : PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie - MANSANA Jocelyne

Délégués des communes : CHAUVIN Lionel – HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis

Ont donné pouvoir (5 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à CHAUVIN Lionel - GISCARD D'ESTAING Louis à PICARD Anne-Marie

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CABECAS Valérie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL à MANSANA Jocelyne

Délégués des EPCI

Délégués des communes : MELLIN Isabelle à MARANDON Jean-Louis

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY LIONEL

Délégués des EPCI :

Délégués des communes : MELLIN Isabelle

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : BLARY Sandrine, DEGUIN Baptiste, IZQUIERDO Sylvie.

Voix présentes et représentées en séance : 11 voix

Début séance : 13 h 40

40 MOYENS GENERAUX
401 RESSOURCES HUMAINES
401.2022.020 Création d'un emploi saisonnier « Garde-Nature Chaîne des Puys – faille de Limagne »

Dans le cadre de l'animation du site de la Chaîne des Puys pour l'année 2022, il est nécessaire de renforcer l'équipe des gardes nature pour une période de 5 mois du 25 juillet au 24 décembre 2022.

Les missions confiées à ce saisonnier engloberont une partie des actions dédiées aux postes de « gardes nature permanents », à savoir :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Mise en place du suivi des travaux sur le site ;
- Projets expérimentaux sur le secteur central.

Ce poste supplémentaire sera intégralement financé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes et Clermont Auvergne Métropole, au travers de la Convention d'Objectifs du plan de Gestion Chaîne des Puys - faille de Limagne.

LE BUREAU,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **de créer un emploi de Garde-Nature saisonnier pour une durée de 5 mois sur la base de l'Indice Brut 371 et dans les conditions de l'article L 332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique,**
- **d'autoriser le Président à procéder au recrutement et à signer le contrat à venir.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 18 juillet 2022

Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN